

vendredi, 28 juin 2019

Informations pour le service de garde 2019-2020

Bonjour chers parents,

Il nous fait plaisir de vous offrir un service de garde pour les matins et les après-midis. Deux options s'offrent à vous :

- 1- Service de garde annuel : pour ceux qui ont besoin du service de garde chaque jour. Les utilisateurs réguliers du service de garde bénéficient d'un tarif avantageux au montant annuel de 950\$. Vous devez remplir le formulaire *Contrat de service éducatif*.
- 2- Service de garde ponctuel : pour ceux qui utilisent ce service de façon ponctuelle ou occasionnelle. Le coût du service de garde sera calculé par tranche de 15 minutes et vous sera facturé aux deux semaines. Le maximum sera de 9 \$ par enfant / par jour. Nous vous produirons un reçu pour fin d'impôt au mois de février 2020 pour les frais de l'année 2019. Vous devez remplir le formulaire *Entente d'utilisation ponctuelle*.

Voici les montants s'y rattachant

La surveillance du matin débute à **7h**, celle de l'après-midi se termine à **17h30**.

De 7h à 8h15	1\$/15 min
De 8h15 à 8h30	Gratuit
De 15h30 à 15h45	Gratuit
De 15h45 à 17h30	1\$/15 min

* À noter que si votre enfant quitte à 16h07, par exemple, il devra payer le 15 minutes jusqu'à 16h15. Si, exceptionnellement, vous arrivez avant ou après les heures du service de garde, des tarifs plus élevés s'appliqueront, c'est-à-dire 5\$/ 15 min.



Veillez prendre note que nous ne pouvons laisser ni les enfants, ni les adolescents sans surveillance, sur le terrain de l'école. L'arrivée des élèves est prévue à partir de 8h15 le matin et le départ après 15h30 le soir.

Au primaire :

Advenant le cas d'une arrivée hâtive ou d'un départ tardif, vos enfants seront automatiquement envoyés sous la supervision du service de garde.

Au secondaire :

- 1- Le matin, si vous venez porter vos adolescents avant 8h15, un frais de surveillance vous sera facturé (sauf pour les équipes de basketball).
- 2- Le soir, ils doivent se rendre obligatoirement à la salle d'étude qui est mise à leur disposition sans frais, de 15h45 à 16h45, afin qu'ils fassent leurs travaux scolaires. Les parents qui viendront chercher leur adolescent après 16h45 devront également payer un frais de surveillance.

Il est important de nous signaler votre intention d'inscrire votre ou vos enfants à ce service avant le 29 août 2019 en remplissant le formulaire approprié.

En espérant que ce service sera à votre entière satisfaction,

Caroline Blanchet

Caroline Blanche
Directrice générale